

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2017

### 2017/23 - CONTRAT LOCAL DE SANTE - SUBVENTION AU COLLEGE GUY MOLLET

Le Conseil Communal de Lomme et le Conseil Municipal de Lille ont validé le Contrat Local de Santé Lille Hellemmes Lomme en date du 12 décembre 2012, afin de soutenir les actions de prévention et d'éducation à la santé mises en place par les collèges.

Un projet s'intitulant « Ma santé et moi : armé pour faire les bons choix » est mis en place au collège Guy Mollet.

Cette action a pour objectifs d'informer et sensibiliser tous les collégiens, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, sur les comportements favorables à la santé, de développer les connaissances sur les produits pouvant induire une dépendance, développer l'estime de soi et la capacité à s'affirmer devant un choix autonome, et découvrir de nouvelles activités sportives.

Le coût global du projet s'élève à 2589 € pour l'année scolaire 2016/2017 et se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Semaine sport et santé :		Commune de Lomme	600,00
• Transport	640,00	Fonds Social Européen	100,00
• Capoeira	300,00	Etablissement Public Local	
• Base des 6 Bonniers	979,00	d'Enseignement Guy Mollet	50,00
• Alimentation	80,00	Familles	810,00
• Petit matériel	50,00	Programme Educatif Départemental	779,00
• Cèdre Bleu	540,00	Assurance Sportive UNSS	250,00
Total	2589,00	Total	2589,00

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** une subvention de 600 € au Collège Guy Mollet
- ◆ **IMPUTER** la dépense au chapitre 65 - fonction 512 - Opération n°1108 - article 65737 « Autres établissements publics locaux » - Code service : NGB

ADOpte A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme